

Le PRÉSIDENT : Monsieur Smith, votre proposition n'excluerait, à aucun moment des délibérations du Comité, la production de témoignages écrits ?

M. SMITH : J'ai supposé que nous pouvions tous lire et écrire. Voilà le but de ma proposition.

Le PRÉSIDENT : Alors, messieurs, êtes-vous prêts à vous prononcer ?

Le SECRÉTAIRE DU COMITÉ : M. Smith propose, appuyé par M. Gauthier, que le Comité n'accueille pas d'autres observations verbales, cette année.

Le PRÉSIDENT : Vous avez tous entendu la proposition. Tous ceux qui sont pour voudront bien lever la main ? Contre ? La motion est adoptée.

Maintenant, j'ai d'autres lettres que je désirerais consigner au compte rendu. D'abord, j'ai un mémoire de la Chambre canadienne du commerce, en date du 12 avril 1948. Je comprends qu'on a fait circuler ce mémoire au milieu des membres du Comité.

M. McIVOR : Oui.

Le PRÉSIDENT : Désirez-vous insérer ce mémoire dans les témoignages ?

M. GAUTHIER : Je crois qu'il devrait l'être.

Le PRÉSIDENT : J'ai un mémoire de la Chambre canadienne du commerce qu'on a fait circuler parmi les membres du Comité, et je demande maintenant au Comité quel est son bon plaisir ? Devons-nous le conserver dans nos dossiers, ou l'insérer dans les témoignages d'aujourd'hui ?

M. CASE : Je crois qu'on devrait imprimer ce mémoire, parce que certains membres ont une fausse impression.

Le PRÉSIDENT : Pour ?

Adopté.

(voir Appendice).

Le reste de la correspondance concerne l'attitude des ingénieurs diplômés. J'ai aussi une lettre de M. Dave Croll, député, en date du 19 avril 1948, adressée à P.-E. Côté, président du Comité des relations industrielles. Cette lettre se lit comme suit :

Monsieur le président,

J'ai reçu un exposé de la *Federation of Employee-Professional Engineers and Assistants*, qui désire avoir une occasion de formuler des observations devant le Comité, pour que le bill s'applique aux ingénieurs.

Il s'agit de l'organisme ouvrier composé d'employés qui sont des ingénieurs diplômés, et constitué aux fins de négociations collectives. Cet organisme s'est activement occupé d'obtenir des accréditations et de conclure des conventions au nom d'employés qui sont des ingénieurs diplômés, et ce, depuis le jour même que les codes de négociations collectives ont vu le jour en vertu du décret C.P. 1003 et des lois provinciales. L'organisme compte 1,100 membres.

Auriez-vous l'obligeance de signaler la chose à l'attention du Comité et de communiquer avec M. Arthur L. Fleming, de la firme *Fleming, Smoke and Mulholland*, 330, rue Bay, Toronto, avocats des ingénieurs.

Très sincèrement vôtre,

(Signé) DAVE CROLL